

UN NOEL A DRAP...

Concours d'illuminations de Noël

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas et, fidèle à ses engagements, l'équipe municipale a mobilisé l'ensemble des services municipaux pour préparer une série de rendez-vous qui permettront d'aborder cette période dans un réel esprit de solidarité et de partage pour toutes les générations.

Cette année un concours d'illuminations de Noël est organisé afin d'encourager et de récompenser l'embellissement de notre commune par ses habitants...

Règlement du concours 2018

- **Article 1**
La commune de DRAP organise pour les drapois un « concours d'illuminations de Noël » Gratuit
- **Article 2**
Le concours comprend 3 catégories :
 - 1 – Maisons (façades et /ou jardin)
 - 2 - Balcons , fenêtres
 - 3- Commerçants (devanture)
- **COULEURS au choix**
Chaque participant ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie.
- **Article 3**
Le jury est composé d'élus , de membres d'associations et administrés drapois
- **Article 4**
Les appréciations portent sur l'impression d'ensemble donnée par les décorations et les illuminations.
- **Article 5**
Le jury du concours passera régulièrement, à partir du 15/12/2018, sans que les concurrents n'en soient avisés, et donnera une note d'ensemble. Ses décisions seront prises à la majorité des membres et seront sans appel.
- **Article 6**
Le premier prix sera décerné dans chaque catégorie au concurrent qui aura obtenu le plus grand nombre de points.
- **Article 7**
La remise des prix aura lieu le 12 janvier 2019 lors des vœux du Maire, à l'espace JEAN FERRAT.
- **Article 8**
Les inscriptions seront reçues à la mairie de Drap au service culture ou par courrier jusqu'au 10 décembre 2018, minuit, cachet de la poste faisant foi. Merci d'indiquer sur l'enveloppe : concours « UN NOEL A DRAP »
- **Article 9**
La participation au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions du jury.
- **Article 10**
Les élus de DRAP prenant part au concours ne seront pas classés.

- **Article11**

En participant au « concours d'illuminations de Noël 2018 », chaque participant s'engage :

- à laisser ses décorations en place jusqu'au dimanche 6 janvier 2019.

- **-à laisser les décorations allumées du 15/12/2018 au 06/01/2019 de 18h à minuit du lundi au dimanche**

- à accepter l'utilisation par la commune de Drap de photographies des décorations.

- -A être présent lors de la remise des prix le 12/01/2019 espace Jean Ferrat

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

.....

Téléphone.....

Adresse mail.....

Catégorie

En remplissant et signant ce bulletin, j'accepte le règlement.

Fait à DRAP le.....

(Signature)
